

22 - Contrat de Ville 2015 - Deuxième programmation 2015 - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations et aide à l'investissement à certaines associations

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Dans la poursuite des décisions prises par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une seconde programmation portant d'une part sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et actions soutenus dans le cadre de la première programmation 2015 du Contrat de Ville et d'autre part sur la mise en œuvre de projets complémentaires poursuivant des objectifs similaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Besançon.

Cette seconde programmation contribuera à soutenir des projets portés par des structures agissant dans les domaines suivants :

- accompagnement des locataires
- action socioéducative, socio-sportive et socioculturelle
- animation territoriale du Contrat de Ville
- développement du lien social et de la participation citoyenne des habitants
- égalité des chances et lutte contre les discriminations, réflexion autour des valeurs de la République
- intervention culturelle au bénéfice des habitants de la géographie prioritaire

(cf. tableau suivant), étant entendu que l'ensemble de ces projets se développent au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de l'actuel Contrat de Ville.

Structures	Objets	Proposé
<i>Habitat et Cadre de Vie - accompagnement des locataires</i>		
MJC Orchamps Palente	Ça pousse sous nos fenêtres	2 000 € (DCV)
<i>Actions socioéducatives, socio-sportives et socioculturelles</i>		
PARI	Visites citoyennes	1 000 € (DCV)
Collège des Clairs-Soleils	Stage de remobilisation	500 € (DCV)
Collège Diderot	Rendre les parents acteurs de la réussite de leurs enfants	3 000 € (DCV)
Association sportive Orchamps Besançon	Renforcement de l'intervention de l'association	2 000 € (50 % Sports)
Planoise Karaté Academy	Pédagogie, citoyenneté par les arts martiaux	2 000 € (50 % Sports)
Sport Nautique Bisontin	Aviron dans les quartiers	1 500 € (50 % Sports)
Balise 25	Course d'orientation dans les quartiers	1 000 € (50 % Sports)
CPB Lutte	Lutte citoyenne et éducative	2400 € (50 % Sports)
Besançon Ring Athletic	Boxe citoyenne et éducative	3 000 € (1 000 DCV + 2 000 Sports)

Structures	Objets	Proposé
<i>Egalité des chances et lutte contre les discriminations, réflexion autour des valeurs de la République</i>		
<i>Animation territoriale du Contrat de ville</i>		
MJC Orchamps Palente	«Référént de quartier»	2 500 € (DCV)
MJC Clairs-Soleils	«Référént de quartier»	2 500 € (DCV)
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	«Référént de quartier»	2 500 € (DCV)
<i>Développement du lien social et de la participation citoyenne des habitants</i>		
Association Semons en Famille	Animation d'un jardin partagé	400 € (DCV)
Radio Campus Besançon	Montrapon monte le son	1 000 € (DCV)
Arc en Ciel des Orchamps Palente	Mieux Vivre ensemble dans le quartier	2 000 € (DCV)
Atelier musical de Montrapon	Eveil musical	1 000 € (DCV)
<i>Interventions culturelles</i>		
Un Château en Espagne	Etude exploratoire sur le quartier des Orchamps Palente - projet culturel participatif à partir de 2016	2 000 € (50 % Culture)
Total		32 300 €

Le financement des subventions pour ce programme d'actions sera assuré par :

- le budget de la Direction Contrat de Ville pour un montant de **20 400 €** prélevé sur l'imputation 65.824.6574.10005 abondé par le déplacement des crédits suivants : **1 000 €** en provenance de l'imputation 65.33.6574.10039 de la Mission Publics et Territoires - Pôle Culture et tourisme
- le budget de la Direction des Sports pour un montant de **11 900 €** prélevé sur l'imputation 65.40.6574.004825.20300 abondé par le déplacement des crédits suivants : **5 450 €** en provenance de l'imputation 65.824.6574.10005 de la Direction Contrat de Ville.

En cas d'accord sur ces propositions,

- la somme de **20 400 €** sera prélevée au chapitre 65.824.6574 CS 10005
- la somme de **11 900 €** sera prélevée au chapitre 65.40.6574.004825 CS 20300.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,
- d'autoriser les directions et services concernés à réaliser les mouvements budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser le versement des subventions aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

«Mme Mina SEBBAH : J'attire votre attention sur le quartier de Palente. Comme vous le savez, je suis très impliquée dans le secteur associatif et je remarque une grosse lacune dans ce quartier en ce qui concerne l'orientation des habitants vers les structures adaptées pour répondre à leurs besoins. Les habitants de Palente souffrent de leur isolement et ne trouvent pas les réponses à leurs problèmes du quotidien. Les jeunes voudraient plus d'accompagnement vers l'emploi et de conseil en terme de formation et d'insertion. Les personnes âgées et les personnes handicapées attendent que l'on aille davantage au-devant de leurs besoins par une meilleure information et déplorent une action trop peu développée du CCAS dans leur quartier. Les familles se retrouvent souvent perdues devant la multitude d'interlocuteurs auxquels elles sont confrontées. Je reconnais le travail fourni par la MJC de Palente en terme d'animation mais cette structure n'a pas vocation à répondre à tous les besoins sociaux. L'antenne sociale de Palente est-elle suffisamment connue des habitants ? Je ne le crois pas. Ainsi ne serait-il pas opportun de rapprocher l'antenne sociale et la MJC de Palente pour créer une structure comme celle du Centre Martin Luther King qui accueille à la fois l'antenne sociale municipale et la MJC des Clairs-Soleils ? Cela permettrait aux habitants d'avoir un guichet unique très clairement identifiable dans leur quartier et cela faciliterait à mon sens leur orientation et leurs démarches. Pour rompre avec l'isolement et créer du lien et de la vie dans les quartiers, il me semble qu'il est indispensable qu'une forte coordination existe entre les structures associatives et les travailleurs sociaux.

Mme Danielle DARD : Madame SEBBAH, pour vous répondre tout simplement, vous faites partie des administrateurs du CCAS, vous savez qu'actuellement nous travaillons à un projet social. C'est quelque chose que vous avez déjà exprimé, dont nous allons tenir compte, je ne peux pas vous en dire plus mais je ne vois pas le rapport avec les subventions dont on parle maintenant.

M. Michel OMOURI : Ma collègue a raison, quand on parle du contrat de ville, excusez-moi Madame la Première Adjointe, elle est dans le vif du sujet. On parle de Palente, elle regarde les associations qui sont financées et elle se dit : tiens, pourquoi n'a-t-on pas appuyé plus sur tel type d'association, sachant qu'on a des problématiques sociales dans ce quartier. Et au passage sa question est pertinente, parce que maintenant nous sommes sur les territoires donc il serait bon de travailler entre toutes les synergies et entre toutes les maisons de quartier, sauf qu'aujourd'hui ça ne se fait pas.

Mme Karima ROCHDI : Dans le cadre du contrat de ville, le quartier Palente est un des quartiers prioritaires. Nous avons effectivement un axe prioritaire dans ce contrat qui est l'accès à l'emploi et l'accès aux droits. On a un projet sur le quartier de Palente et on est dans la territorialisation justement du contrat de ville, donc il y aura des projets dans ce sens.

M. LE MAIRE : Voilà la réponse.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Pour répondre à M. OMOURI, la synergie existe bien puisque s'il avait été à l'inauguration des travaux qui ont été effectués sur la maison de quartier de St-Ferjeux cette semaine, la synergie a même été remarquée par les acteurs de terrain des maisons de quartier. Elle existe aussi à travers la charte qu'on a signée avec la CAF, qui a été mise en place l'année dernière et nous travaillons ensemble sur tout le maillage territorial sur la Ville de Besançon et les maisons de quartier associatives également dans le cadre de «quartier libre». Donc, si vous le souhaitez ma porte est ouverte si vous voulez que je vous explique comment ça marche au niveau de la Ville.

M. Michel OMOURI : Je ne veux pas rentrer dans la polémique. Je dirai que M. LEUBA est tout nouveau encore, il a encore du mal à cerner ce que sont les territoires (réactions). Simplement je fais une proposition à M. LEUBA, je vais dire «chiche, Monsieur LEUBA, vous me tendez la perche». Il y a moins de 3 ans, j'ai fait une proposition de mutualisation sur l'ensemble des maisons de quartier municipales et associatives. Aujourd'hui grosso modo 60 % de leurs budgets sont consacrés à la masse salariale. Quand je préconise que des animateurs puissent travailler dans d'autres maisons de quartier et que grâce à ça on peut proposer une meilleure offre à la population, eh bien Monsieur l'Adjoint à la vie des quartiers, je me ferais une joie de vous apprendre ce que sont aujourd'hui les problématiques de la vie associative, parce

que quand la maison de quartier de Brulard -première fois cette année- ne fera pas aujourd'hui les portes ouvertes, moi ça m'interpelle Monsieur l'Adjoint. Alors de grâce évitez les petites phrases, mettez-vous au boulot.

M. LE MAIRE : Ça ne mérite même pas de commentaire parce que lui c'est peut-être un petit jeune mais vous on finit par vous connaître. Quant à mutualiser les personnels, vous savez qu'il y a du personnel associatif et du personnel municipal. J'étais encore à St-Ferjeux il y a deux ou trois jours, il y a un travail effectué entre St-Ferjeux et la maison de la Grette et vice-versa. Il n'y a pas de barrières.

M. Abdel GHEZALI : Par rapport à ce que vous nous exposez ce soir, évidemment qu'il y a des difficultés mais pas seulement à Palente. Simplement il y a un travail qui est fait, il y a des associations qui y travaillent comme l'association Arc en Ciel qui fait un gros travail sur Palente et donc après évidemment on peut tout inventer. Simplement vous parlez de journées «portes ouvertes», il y a tout un travail qui est fait par l'ensemble des directions et plus précisément la direction Vie des quartiers, où ils n'attendent pas les journées «portes ouvertes» pour connaître les familles, les enfants, et au-delà de tout cela proposer des actions. Ils travaillent en lien avec les associations sur ce qu'on appelle le projet social ou le projet territoire. Donc il y a des choses qui se font, il y a des choses qui sont encore à construire et on sait tous les difficultés rencontrées surtout sur la thématique de l'accès à l'emploi. Mais je rappelle quand même que sur le projet territoire et le projet social le gros travail fait par la Municipalité est évidemment sur ce volet-là, mais il est aussi sur l'animation socioculturelle.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 (1 abstention) et n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LEUBA, Mme POISSENOT, Mme LEMERCIER, M. GHEZALI (2), Mme ROCHDI, Mme ANDRIANTAVY et Mme FAIVRE PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.